

Ressources Humaines

Développement Professionnel

Pôle recrutements, accueils,
Développement de carrière

DRH/SDPCIT/JYB/GP/MJ
N°2021-0111

DECISION

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
- VU** le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires
- VU** le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;
- VU** les lignes directrices de gestion de l'Inserm en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, applicables à compter du 1^{er} juin 2020 après avis du comité technique le 27 mai 2020 ;
- VU** l'avis favorable émis par le comité d'analyse nationale compétent à l'égard du corps des techniciens de la recherche, en sa séance du jeudi 25 novembre 2021 ;

DECIDE

Article unique : Les personnels dont les noms suivent sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps au choix des **techniciens de la recherche** au titre de l'année 2022 :

7 possibilités

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00515974	BERNARD Jean-Baptiste	ATP1	A	U1215	OLIET Stéphane	Nouvelle Aquitaine
00516354	FAUCHERON Solène	ATP1	A	U1113	FREUND Jean-Noël	Est
00512098	GONZALEZ Sylvia	ATP1	J	DR	CHAUDONNERET Camille	Paris IDF Centre-Est
00202557	GONZALEZ Carole	ATP1	A	U830	DELATTRE Olivier	Paris IDF Centre-Est

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Directeur de structure	Délégation régionale
00210127	GUIMPIED Cyril	ATP1	A	UPR 4301	JAKAB TOTH Eva	Grand Ouest
00514266	OLIVIER Bruno	ATP1	A	U1068	BORG Jean-Paul	Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
00015679	PHELUT Bruno	ATP1	J	DR	SIMON Éric	Est

Fait à Paris, le **15 DEC. 2021**

Le Président-directeur général



Dr. Gilles BLOCH

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.